Contrairement à ce qui est dit :
les collectivités sont peu endettées...

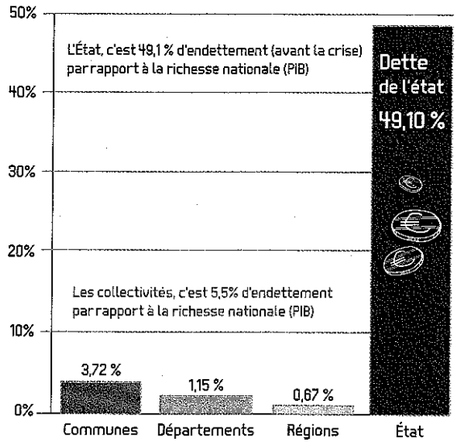

Stock de dette 2007 rapportée à la richesse nationale

et elles investissent beaucoup !

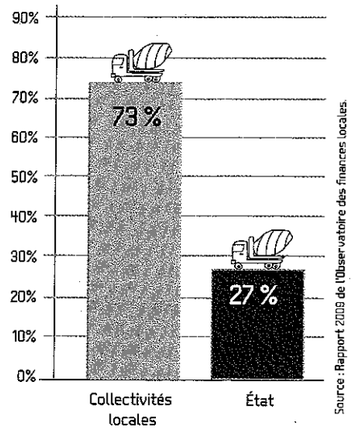

Source : Rapport 2008 de l'Observatoire des finances locales

Répartition de l'investissement public en France, chiffres 2007

En dépit de certaines allégations, les indemnités des élus locaux ne représentent que 1/1 000 des budgets des conseils généraux et régionaux.

ILS LE DISENT

Jean Jacques Lasserre (Ancien Président du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques - MODEM) :
« La suppression de la clause de compétence générale que l'on veut imposer aux départements comme aux régions va contribuer à les affaiblir. »
(Sud-Ouest 21/10/2009)

Claudy Lebreton
(Président de l'Association des Départements de France - PS) :
« Nous estimons que la création de ces conseillers territoriaux porte en elle-même la suppression des départements. » (Sud-Ouest 21/09/2009)

Laurent Fabius
(Ancien Premier ministre, Député - PS) :
« Cette réforme territoriale est inacceptable. Elle doit être soumise à référendum. » (Magazine CG Essonne - 11/09)

Jean-Pierre Raffarin
(Ancien Premier ministre, Sénateur - UMP) :
« Il n'est pas acceptable que l'Etat mette les collectivités sous tutelle en substituant des dotations à une responsabilité fiscale. » (Magazine CG Essonne - 11/09)

Vincent Feltesse (Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux - PS) :
« Aujourd'hui les projets sont d'inspiration jacobines et se traduisent par une amputation financière des moyens de nos collectivités. » (Sud-Ouest 8/10/09)

Alain Anziani (Sénateur de la Gironde - PS) :
« De qui se moque-t-on en nous disant que nous coûtons trop cher, alors que les collectivités locales assurent 75% de l'investissement public et que la dette de l'Etat est voisine de 1600 milliards ? »
(Sud-Ouest 26/10/2009)

Pierre Durand (Maire de Saint-Loubès - PS) :
« Il convient de s'opposer à la fusion des Conseils Régional et Général et à l'absorption des CDC pour constituer une métropole bordelaise. Il ne resterait aux communes que l'état civil, l'entretien des écoles et la police municipale. Nous n'aurions plus les compétences économiques, l'aménagement du territoire, la culture et l'urbanisme. »
(Sud-Ouest 30/09/2009)

Jacky Verdier
(Maire de Sadirac - sans étiquette) :
« Le Conseil municipal du 26 janvier 2009 s'est prononcé à l'unanimité contre le retrait d'un grand nombre de compétences du Conseil Général qui perdrait sa proximité envers les communes girondines. » (Sud-Ouest 9/09/2009)

Alain Juppé (Maire de Bordeaux et ancien premier ministre - UMP) :
« Dès la deuxième année, la communauté urbaine de Bordeaux perdrait plusieurs millions... C'est tout de même se foutre du monde. » (La tribune - 12/10/09)

Philippe Laurent (Maire de Sceaux, Président de la Comission des Finances de l'Association des Maires de France - sans étiquette) :
« La réforme étouffe peu à peu les collectivivités locales. » (La tribune - 12/10/09)

Peyuco Duhart
(Maire de Saint-Jean-de-Luz - UMP) :
« je pense que les collectivités doivent avoir leur autonomie financière en levant l'impôt. » (Sud-Ouest 21/10/2009)

Henri de Richemont (Conseiller Régional Poitou Charentes - UMP) :
« Supprimer des élus de proximité ne me paraît pas une bonne chose. » (Sud-Ouest 21/10/2009)

Direction de la Communication - F. Amirault - Crédit photo : Conseil Général de la Gironde - Janvier 2010

Janvier 2010

Lettre aux Girondins

Madame, Monsieur,

J'ai souhaité vous écrire personnellement à propos de notre département et des services publics locaux dont l'avenir est gravement compromis.

Comme vous le savez, le Président de la République a présenté plusieurs projets de réforme concernant l'organisation territoriale de notre pays.

Comme de très nombreux autres Conseils Généraux, nous avons décidé de nous mobiliser contre les menaces que ces projets font peser sur la cohésion sociale, la solidarité territoriale et le soutien à l'économie de la Gironde.

Parce que les conséquences de ces réformes inadaptées à l'exercice de la démocratie locale doivent être connues des citoyens girondins, la lettre qui vous est destinée s'inscrit dans une démarche d'explication que j'ai souhaité vous apporter.

Vous pouvez compter sur mon engagement résolu aux côtés des plus fragiles, déjà durement touchés par la crise ; aux côtés des communes qui n'ont pas les moyens de mener à bien les projets seules ; aux côtés des associations garantes du lien citoyen dans notre département.

C'est pourquoi j'ai pris l'initiative, avec les élus girondins, d'organiser une mobilisation qui sera portée directement au Président de la République. Vous trouverez toutes les informations sur le site : www.gironde-en-danger.fr, qui vous permettra de participer à ce vaste mouvement.

Votre soutien sera l'expression de notre engagement collectif pour la Gironde.

Je vous remercie.

Ensemble soyons déterminés !

le Président du Conseil Général

Sénateur de la Gironde
Conseiller Général du Canton de Carbon-Blanc

Gironde
CONSEIL GENERAL
gironde.fr

LE PROJET :

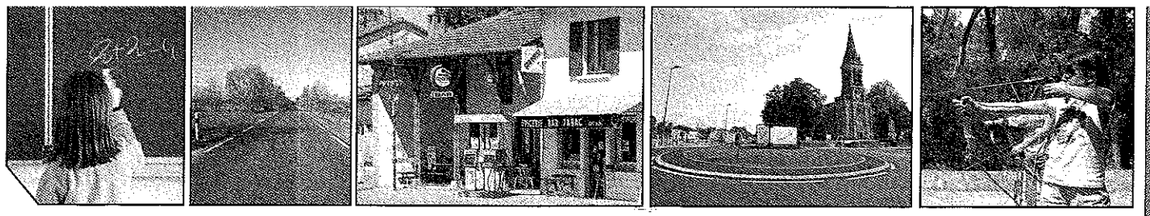

Réforme ou refonte des Collectivités la promesse d'un bouleversement

Il aura fallu attendre les années 1980 pour que la Décentralisation Républicaine donne leur pleine autonomie aux Communes, aux Départements et crée les Régions modernes. Il n'aura pas fallu plus d'un an pour que, suite au rapport Balladur, désormais célèbre, se mette en oeuvre une réforme qui a tout d'une promesse de destruction de l'édifice institutionnel local, de remise en question de la décentralisation. Après la suppression de la taxe professionnelle, sonne l'heure de tous les dangers pour nos collectivités !

Recentralisation programmée

La manœuvre du Chef de l'Etat ne trompe personne comme en témoigne la presse locale et nationale, tous ces derniers mois. Il s'agit pour l'Etat, sous couvert de simplification administrative du soit-disant « mille-feuille » institutionnel de reprendre la main sur des Communes, des Départements et des Régions qui s'administrent en toute autonomie depuis les Lois de Décentralisation de 1982.

Que dit ce projet de réforme ? Il se présente en quatre volets. Le premier englobe la réforme des collectivités territoriales avec la création des métropoles, des communes nouvelles, des conseillers territoriaux et, à la clé, le renforcement de l'intercommunalité. Le deuxième touche le mode d'élection des conseillers territoriaux et la démocratie locale. Troisième volet, il concerne l'élection des membres des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. Le dernier porte sur l'organisation de la concomittance du renouvellement des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux. Derrière ce copieux chantier, s'annonce une recentralisation à peine masquée sans concertation, sans justification économique ni administrative.

Où sont la cohérence et la clarification ? Là où il a été dit qu'il y avait trop d'élus et qu'il fallait en éliminer la moitié, sous prétexte d'argent public indûment dépensé, l'Etat s'apprête avec la métropole et les conseillers territoriaux à créer un système complexe et beaucoup plus coûteux. Les communes seraient aussi victimes de cette coupe sombre, particulièrement sur les territoires ruraux alors qu'on sait que les mandats de maires et de conseillers municipaux s'effectuent avec de très maigres moyens en milieu rural.

Faut-il rappeler que les collectivités territoriales financent l'essentiel de l'investissement public, soit 73 % ? L'Etat sait d'ailleurs trouver dans les institutions locales les partenaires idéaux pour prendre en charge son plan de relance quand il ne s'agit pas de payer à sa place ses propres engagements.

Faut-il enfin dire que nos dépenses locales sont les plus faibles d'Europe et, à titre d'exemple, que les indemnités des élus représentent moins d'un millième des budgets des Conseils Généraux ?

Si l'Etat persiste dans son projet de réforme, c'est la fin des aides aux écoles communales, aux équipements sportifs, aux aménagements de bourgs, au commerce rural, aux centres de loisirs, à la voirie...

Risque majeur d'une Gironde à deux vitesses

S'affichent aussi avec cette recentralisation la volonté manifeste de priver les communes de leur soutien naturel : celui du Conseil Général. Il est ainsi prévu de juguler les compétences des Départements et des Régions en fixant des règles infranchissables.

Chacun aura des compétences exclusives et ne pourra plus conduire des politiques volontaristes, sauf à titre exceptionnel et justifié. Les financements croisés seront très réduits, le maître d'ouvrage devant assumer seul l'essentiel du financement. La suppression de la clause générale de compétence du Conseil Général signifie qu'il sera impossible au Département de prendre l'initiative pour répondre aux besoins des habitants, des communes, du tissu associatif et de ses partenaires, acteurs de l'économie, de l'agriculture...

Demain, plus de 2 000 associations risquent de perdre les 30 millions d'euros que leur apporte le Conseil Général. Les 542 communes perdraient les 55 millions d'euros destinés à financer leurs investissements.

Se dessinerait ainsi une Gironde à deux vitesses où la métropole cumulerait subsides et avantages même si leurs communes adhérentes seraient privées de toute identité, de toute ressource propre, et où les communes rurales, majoritaires en Gironde, se trouveraient exsangues et incapables de faire face à leurs grands projets structurants.
Quant aux communes nouvelles, elles viendraient absorber certaines petites entités communales et réduire à néant tous les efforts consentis ces dernières années pour distribuer avec efficacité des services de proximité. Les conséquences s'annoncent lourdes, voire fatales pour les services publics locaux et pour le mouvement associatif girondin.

Vers l'asphyxie financière et budgétaire

La destruction a déjà commencé puisque la taxe professionnelle unique, première recette fiscale des collectivités locales, disparaît au 1er janvier 2010. Cela représente une perte de 6 milliards d'euros dans les comptes publics. L'équilibre fiscal entre les entreprises et les ménages est rompu. Ce que le monde économique ne paiera plus, les citoyens devront le payer.
En Gironde, cette perte est considérable, la taxe professionnelle représente (en 2008) 196 Millions d'euros, soit 45 % du produit de la fiscalité directe locale. Il y a de quoi être inquiet puisque **l'Etat ne paie déjà pas ses dettes et doit toujours 200 millions à la Gironde.** Le bouclage du Budget 2010 s'annonce des plus difficiles. Sera-t-on capable d'aller, dans l'adversité, au bout des missions liées à la solidarité entre les hommes et les territoires, particulièrement aiguës, en temps de crise ? L'asphyxie financière du Département est programmée. Qui servira cette manœuvre, certainement pas le citoyen !

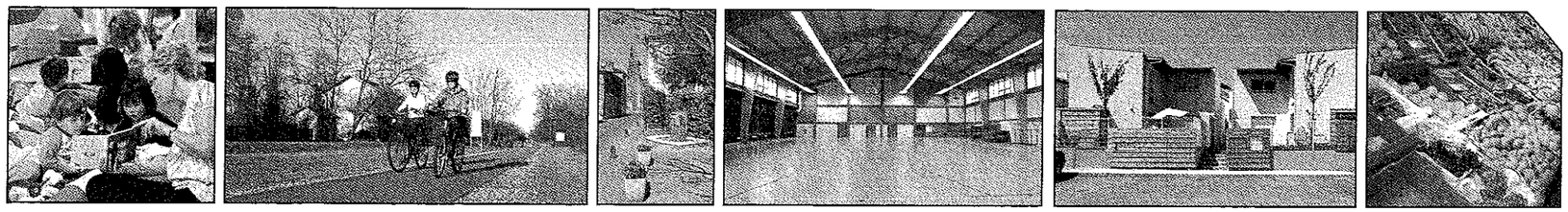

Ce que vous devez savoir Ce que vous devez savoir